



Conférence de presse

*Réduction des Risques liés à la consommation d'alcool
en milieu étudiant bruxellois*

*Intervention de Madame Cécile Jodogne,
Ministre de la santé du Gouvernement francophone bruxellois*

14 septembre 2016

Le projet qui va vous être présenté ce matin me tient particulièrement à cœur. Nous connaissons le travail réalisé sur le terrain et je suis heureuse de m'adresser à vous à l'occasion du bilan du projet pour la réduction des risques liés à la consommation d'alcool en milieu étudiant.

Dans le cadre de ma politique de promotion de la santé, la diminution de la consommation abusive d'alcool et des risques qui y sont liés, vous le savez, est une priorité. On sait qu'une consommation excessive peut avoir des effets délétères à court, moyen et long terme. **15% des étudiants ont une consommation excessive**, une présentation des résultats de l'enquête va d'ailleurs suivre. **15% c'est trop!** Ce chiffre à lui seul appelle déjà notre réaction.

L'alcool bénéficie dans notre société d'une acceptation, et même d'une valorisation. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela ne rend pas le message de prévention très audible.

Il ne s'agit évidemment pas de jouer les rabat-joie ni d'instaurer un climat de prohibition. La vie étudiante doit rester, dans la vie de chacun et chacune, un moment d'échange, de convivialité et de fête. Mais il convient d'élaborer, dans une démarche de co-construction, **les outils et les messages qui permettront à chaque étudiant de s'interroger sur sa consommation et de poser des choix éclairés** à ce sujet.



Il s'agit d'une démarche de **responsabilisation** que je trouve particulièrement intelligente. La volonté de Modus Vivendi est de mettre en œuvre une stratégie globale qui associe les étudiants eux-mêmes ainsi que tous les acteurs concernés. Les organisateurs d'événements et les autorités académiques, sont évidemment directement associées.

Cette prise en main des supports et de la méthodologie par les acteurs sur les campus rendra l'action pérenne.

A côté de celui qui va vous être présenté aujourd'hui, je soutiens plusieurs projets spécifiques visant la diminution des consommations abusives d'alcool :

- Le groupe porteur 'Jeunes, alcool et société' coordonné par l'asbl Univers santé est composé d'intervenants des secteurs de la santé, de l'éducation et de la jeunesse. Il mène des actions de sensibilisation et d'information dans les divers milieux de vie des jeunes et auprès des adultes-relais en contact avec ceux-ci.

- Le projet « alcoologie en médecine générale » mené par la Société Scientifique de Médecine Générale vise à informer et à former les médecins généralistes pour qu'ils abordent adéquatement la question des consommations avec leurs patients.

- Enfin, le site « aide-alcool.be » géré par l'asbl « Le Pélican » propose un test d'auto-évaluation de sa consommation, ainsi que de l'information, du self-help et de l'accompagnement, tout cela en ligne.

A côté de ces approches spécifiques, plusieurs associations de promotion de la santé et des services ambulatoires abordent la question de l'alcool sous l'angle de la prévention ou du soin. Il va de soi que d'autres drogues pouvant créer des phénomènes d'abus, voire de dépendance sont aussi concernées.

Plusieurs acteurs mettent donc en œuvre des démarches diverses mais complémentaires dans ce domaine, auprès de différents publics cibles.

Mes attentes à leur égard sont claires : qu'ils puissent se rencontrer, échanger sur leurs pratiques et créer des synergies lorsque cela s'avère pertinent. L'objectif est qu'une politique cohérente et concertée de prévention et de réduction des risques puisse se déployer sur le territoire bruxellois.



Si cette cohérence est nécessaire sur le terrain, elle l'est aussi au niveau politique. L'Organisation mondiale de la santé recommande aux Etats d'élaborer un Plan afin de lutter contre les consommations excessives d'alcool.

Pour être efficace, ce plan doit selon l'OMS comporter des mesures qui réduisent à la fois la demande et l'offre. La réduction de la demande relève de ma compétence et de la compétence des autres ministres de la santé en Belgique.

Quant à la réduction de l'offre, elle implique des mesures en matière de fixation des prix, d'interdiction de la vente d'alcool dans certains lieux, heures ou à l'égard de catégories spécifiques de la population, en particulier les jeunes. Mieux réguler la publicité et le marketing fait évidemment partie de cette politique.

On le voit : la plupart des mesures visant la réduction de l'offre concernent diverses compétences ministérielles : Economie, Justice et Intérieur notamment. Il y a un peu plus d'un an déjà, j'ai demandé que les discussions interministérielles au sujet de l'élaboration d'un Plan alcool puissent reprendre. Les résultats du groupe de travail mis en place à cet effet sont attendus pour le mois d'octobre.

J'espère qu'une politique concertée entre tous les niveaux de pouvoir compétents pourra enfin voir le jour.

Pour l'heure, je souhaite remercier Modus Vivendi pour l'excellent travail qui est mené en milieu étudiant et je leur laisse la parole pour la présentation détaillée du projet et de ses résultats.

À toutes et à tous, merci pour l'intérêt que vous portez au travail réalisé dans le domaine de la réduction des risques. Votre présence aujourd'hui en atteste.